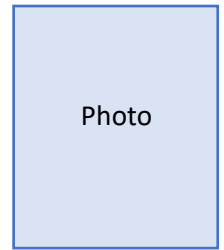




FEDERATION  
AÏKIDO YOSHINKAÏ DE FRANCE  
Siège: 2, Avenue de Savoie - 78140 VELIZY  
TENBASHI KAÏ



Inscription - Réinscription  
*Rayer la mention inutile*

N° :

Nom\* :

Née le\* :

Prénom\* :

Sexe\* :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone\* :

Bureau :

E-mail\* :

Domicile :

Coordonnées de la personne à prévenir si nécessaire :

Nom\* :

Parenté\* :

Adresse :

Téléphone\* :

E-mail\* :

Sports déjà pratiqués :

Comment avez-vous connu l'aïkido Yoshinkan ? :

Qu'en attendez-vous ? :

Association\* :

Cotisation fédérale :

Extension de garantie : 1-Mini , 2-Midi , 3-Maxi

*\* J'ai bien pris connaissance et accepte de me conformer aux règlements intérieurs, aux RGPDs, aux droits à l'image et aux conditions d'assurances complémentaires de la fédération Aïkido Yoshinkaï de France qui m'ont été présentés.*

Date:

Signature:

**Autorisation parentale (à signer par le représentant légal)**

Je soussigné(e) : ..... autorise mon enfant, nom et prénom ci-dessus, à participer aux entraînements d'Aïkido Yoshinkan.

Date:

Signature:



# Fédération Aïkido Yoshinkaï de France

## Règlement intérieur

### Cours d'essai gratuit

Bien qu'en général, un cours d'essai ne puisse pas vraiment permettre de se forger complètement une idée et de faire un choix quant à une discipline qui se pratique toute la Vie et qu'il faille pratiquer de nombreuses années de façon assidue et intensive ; certaines personnes éprouvent le besoin de faire un cours d'essai.

Nous proposons donc, à ceux qui le souhaite, un cours d'essai gratuit. Il n'y aura qu'un seul cours d'essai, à la suite duquel la personne choisira, ou non, de s'inscrire.

Principalement pour des raisons d'assurance, et de sécurité personne ne pourra commencer à pratiquer, tant que son dossier n'est pas complet.

### Modalités d'inscriptions

Tout personne s'inscrivant à une association est tenue de régler une cotisation annuelle de membre qui l'affilie également à la Fédération d'Aïkido Yoshinkaï de France qui coordonne la pratique de l'Aïkido Yoshinkan, en France ainsi qu'une cotisation d'entraînement, en fonction des choix proposés.

La cotisation fédérale fonctionne de « date à date ».

Le dossier d'inscription sera valide dès que les actions suivantes seront réalisées :

- Remplir et signer la fiche d'inscription FAYF. [Pour les mineurs](#), il faudra remplir l'autorisation parentale présente dans la fiche d'inscription. A noter également, que l'association ne prend pas la responsabilité vis à vis des mineurs en dehors des créneaux d'entraînements à l'intérieur du dojo.
- Le certificat médical n'est plus obligatoire, mais la fédération conseille toutefois de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Aïkido, valide de moins de trois mois pour tous les trois ans de pratique ou un questionnaire santé les deux années suivantes après la remise du certificat médical.
- Fournir 2 photos d'identité en couleur :
  - Une pour le passeport
  - L'autre pour la fiche d'inscription
- Régler les cotisations d'inscription, elles sont de deux types :
  - La cotisation fédérale, ou licence (FAYF). Elle est annuelle et de date à date à partir de la date d'inscription, et se renouvelle à son échéance.
  - La cotisation d'entraînement est spécifique à l'association.
- Remplir (si voulu par l'adhérent), le document de droit à l'image pour que la fédération puisse utiliser des photos ou vidéos (par exemple) présent avec l'accord de l'adhérent.

**IMPORTANT : Aucune cotisation versée ne sera remboursée.**

### Assurances

Pour les personnes qui le souhaitent, l'assurance de base comprise dans la cotisation d'inscription annuelle, peut être augmentée pour acquérir plus de couvertures et de remboursements en cas d'accidents et autres. 3 options supplémentaires sont disponibles (1-Mini, 2-Midi ou 3-Maxi). Le choix d'une des options est à préciser dans la fiche d'inscription.

En cas d'enquête ou d'audit par des organismes comme l'assurance, le certificat médical et/ou le questionnaire santé devront être communiqués à la fédération Aïkido Yoshinkaï de France.

La fédération Aïkido Yoshinkaï de France doit être tenu informée :

- Dans les plus bref délais (avant 48h) lors d'un accident corporel ou un sinistre entraînant la responsabilité civile
- Avant d'organiser un évènement public

**Attention : Il ne sera pas possible de pratiquer au-delà du cours d'essai, principalement pour raison d'assurance et de sécurité. La pratique sera possible un fois le dossier complété et remis aux responsables.**

## RGPD

La fédération FAYF traite les données recueillies pour éditer un passeport, suivre la progression des grades, les cotisations à la fédération, la souscription à l'assurance et communiquer avec les adhérents pour les stages/événements.

Les informations recueillies dans le formulaire d'adhésion sont enregistrées dans une base de données informatisée par notre délégué à la protection des données (DPO). La base légale du traitement est le consentement de l'adhérent.

Les données marquées par un astérisque dans le formulaire doivent obligatoirement être fournies. Dans le cas contraire, nous serons dans l'incapacité de pouvoir procéder à l'adhésion fédérale de l'adhérent. Ce qui empêcherait tout entraînement de celui-ci.

Les données collectées seront accessibles aux seuls destinataires suivants :

1. Le président de la fédération FAYF
2. Le DPO
3. Les responsables de l'association
4. L'adhérent lui-même

Elles sont conservées pendant une durée de 5 ans après la fin de la dernière saison souscrite.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo.fayf.aikidoyoshinkan@gmail.com](mailto:dpo.fayf.aikidoyoshinkan@gmail.com)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## Règles liées à l'entraînement

Pour l'entraînement, une tenue d'Aïkido correcte est exigée :

- Pour le cours d'essai : des vêtements confortables pour pouvoir bouger sans contrainte.
- Pour l'entraînement courant :
  - Dès le premier cours, la tenue d'Aïkido est exigée : Un dogi blanc (Veste et Pantalon) et une ceinture blanche, ainsi que des Zori (Tongs, sandales).
  - Aucun débutant en Aïkido Yoshinkan ne porte un hakama.

**Ce qui suit est lié à l'éthique de l'Aïkido et du Budo : "Le respect à adopter et la conformité envers les règles de chaque École et de chaque dojo"**

Toute personne pratiquant une autre forme d'Aïkido et décidant de commencer la pratique de l'Aïkido Yoshinkan devra porter un dogi et une ceinture blanche, même si elle est gradée dans un autre style.

En cas de situation exceptionnelle, et si nécessaire ; le responsable du dojo prendra la décision qui s'impose.

Les personnes, se trouvant dans la même situation, mais étant invitées occasionnellement par l'École d'Aïkido Yoshinkai devront se conformer aux décisions du responsable local du dojo.

## Documents Annexe

1. Droit à l'image
2. Questionnaire santé
3. Couverture de l'assurance



## Autorisation d'exploitation du droit à l'image FEDERATION AÏKIDO YOSHINKAÏ DE FRANCE

Je soussigné *Nom* ..... , *Prénom* ..... ,

Demeurant à : .....

Né(e) le : ..... , à : .....

Nationalité : .....

Agissant en mon nom personnel. / En tant que représentant légal (***Rayer la mention inutile*** )

Représentant légal de : .....

Autorise la fédération d'Aïkido Yoshinkaï de France, ses représentants et ayants droit, à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de promotion et de communication.

Cette autorisation emporte la possibilité pour la Fédération Aïkido Yoshinkaï de France d'apporter à la fixation initiale de mon image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'elle jugera utile. Elle pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- Pour une durée illimitée,
- Dans le monde entier,
- Sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports (urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc...), supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc.), droit d'intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

Fait à ..... le .....

Signature :



# Fédération Aïkido Yoshinkai France

## Questionnaire Santé

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

### **Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

### **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Nom et Prénom :

Signature :

Date du jour :

**CONVENTIONS SPECIALES SPORTS LOISIRS PLEIN AIR**

**TABLEAUX DES GARANTIES**

**GARANTIES OBLIGATOIRES** (articles L321-1 et suivants du Code du Sport)

NATURE DES GARANTIES		MONTANT EN EUROS	FRANCHISE
<b>A</b>	<b>RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE</b> Toutes garanties sauf celles visées aux paragraphes 2 et 3 ci-après :	15 000 000 € par année d'assurance	NÉANT
	<b>Dont</b>		
	- DOMMAGES CORPORELS	15 000 000 € par année d'assurance	NÉANT
	- LES DOMMAGES MATÉRIELS ET IMMATERIELS CONFONDUS	3 000 000 € par année d'assurance	500 €
	<i>sans pouvoir excéder pour :</i>		
	- FAUTE INEXCUSABLE	2 000 000 € par année d'assurance	150 €
	- LES DOMMAGES DE POLLUTION	1 200 000 € par sinistre	150 €
- OCCUPATION TEMPORAIRE DE LOCAUX	750 000 € par année d'assurance	150 €	
- BIENS CONFIES/ VOL PAR PREPOSES	500 000 € par sinistre	150 €	
<b>B</b>	DÉFENSE RECOURS	25 000 € par sinistre	NÉANT

**EXTENSIONS FACULTATIVES** (moyennant stipulation aux conditions particulières)

<b>C</b>	INDEMNITES CONTRACTUELLES SUITE A ACCIDENT CORPOREL (1)	OPTION CHOISIE			
		1-MINI	2-MIDI	3-MAXI	FRANCHISE
	DECES	15.000 €	20.000 €	40.000 €	NEANT
	INVALIDITE (à partir de 5%)	25.000 €	40.000 €	80.000 €	SEUIL 5%
	INDEMNITES JOURNALIERES	NEANT	15 €	25 €	4 jours
	FRAIS DE TRANSPORT, DE RECHERCHE ET/OU SAUVETAGE	1.500 €	2.500 €	3.500 €	NEANT
	FRAIS D'OPTIQUE (par bris) (2)	250 €	350 €	500 €	NEANT
	FRAIS DE 1 <sup>er</sup> PROTHESE DENTAIRE (par dent)	250 €	350 €	500 €	NEANT
	FRAIS DE TRAITEMENT COMPLEMENTAIRE	200% des remboursements des régimes sociaux selon règlement			NEANT
	FORFAIT HOSPITALIER				
	LOCATION DE PROTHESES OU APPAREILLAGES	160 €	160 €	160 €	NEANT
	FORFAIT MEDICINE DOUCE	50 € par séance avec maxi 2 séances/an	50 € par séance avec maxi 2 séances/an	50 € par séance avec maxi 2 séances/an	NEANT

ASSURANCE DES BIENS		MONTANT EN EUROS	FRANCHISE
<b>D</b>	<b>ASSURANCE DES LOCAUX</b>		
	BÂTIMENTS OU RISQUES LOCATIFS (3)	609 797 €	NÉANT
	RECOURS DES VOISINS ET DES TIERS	609 797 €	NÉANT
<b>E</b>	MULTIRISQUE DU MATÉRIEL	VOIR CONDITIONS PARTICULIÈRES	30 € (sauf VOL : 76 €)
<b>F</b>	BRIS DE MATÉRIEL	VOIR CONDITIONS PARTICULIÈRES	30 €
<b>G</b>	DOMMAGES AUX BICYCLETTES, INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET EMBARCATIONS SANS MOTEUR	1 525 € PAR OBJET	10 % valeur à neuf avec mini 76 €
<b>H</b>	ASSISTANCE / RAPATRIEMENT	VOIR DÉTAIL GARANTIE	-
<b>I</b>	CATASTROPHES NATURELLES	VOIR DÉTAIL GARANTIE	-

(1) ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE POUR LES PERSONNES AVEC OU SANS LICENCE/ASSURANCE - (2) AVEC OU SANS ACCIDENT CORPOREL

(3) SUR BÂTIMENTS CONSTRUITS ET COUVERTS POUR PLUS DE 90 % DE MATÉRIAUX DURS